



FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION POUR  
LES DOMMAGES DUS  
A LA POLLUTION PAR  
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF  
38ème session  
Point 3 de l'ordre du jour

FUND/EXC.38/8  
20 janvier 1994

Original : ANGLAIS

SINISTRES METTANT EN CAUSE LE FIPOL

ILIAD

Note de l'Administrateur

1 Le sinistre

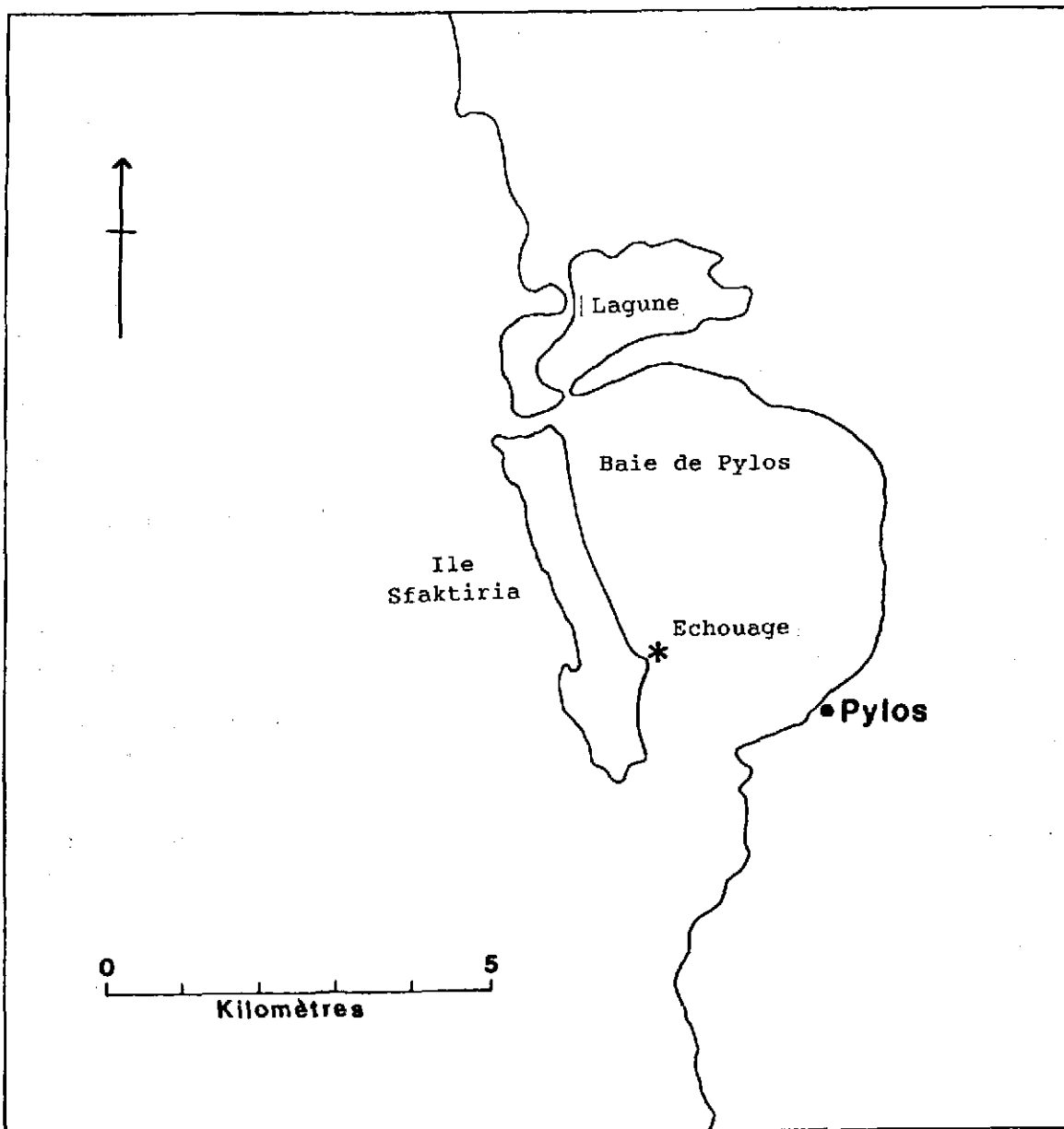
1.1 Le 9 octobre 1993, le navire-citerne grec ILIAD (33 837 tjb) s'est échoué sur des rochers à proximité de l'île Sfaktiria alors qu'il quittait le port de Pylos (Grèce). L'ILIAD transportait une cargaison d'environ 80 000 tonnes de brut syrien dont quelque 300 tonnes se sont déversées. Le déversement a été assez rapidement contenu et le navire, après avoir quitté le port, a mouillé au large en attendant d'être inspecté et provisoirement réparé.

2 Opérations de nettoyage

2.1 La mer étant calme et la brise légère, les hydrocarbures sont restés en grande partie à l'intérieur de la baie de Pylos, bien que quelques nappes aient dérivé et se soient échappées à travers les accès nord et sud de la baie et ensuite en direction du sud le long du littoral et vers la haute mer.

2.2 La marée noire a souillé une vaste étendue du littoral autour de la baie de Pylos, mais la plupart des plages de sable ont été assez vite nettoyées par la main-d'oeuvre locale. Des plaques temporaires de résidus d'hydrocarbures se sont accumulées autour de la baie. Il a été fait appel à une entreprise spécialisée du Pirée qui a utilisé deux écrémeurs pour nettoyer les hydrocarbures flottant dans la baie, avec l'assistance d'un certain nombre de navires de pêche. Les hydrocarbures récupérés ont été entreposés sur une barge à Pylos.

2.3 Une entreprise de pisciculture, élevant des loups et des daurades dans des cages flottantes dans le recoin nord-ouest de la baie de Pylos a été contaminée par les hydrocarbures avant que des barrages puissent être déployés. La contamination n'a pas été très importante et seulement quelques poissons sont morts. L'élevage, qui a été ultérieurement protégé par des barrages, a été nettoyé à la main. Une lagune peu profonde, également utilisée pour l'aquaculture, a été légèrement souillée par de petites nappes entraînées par la marée à travers un passage étroit. L'entrée de la lagune a été protégée par des barrages et les résidus d'hydrocarbures qui s'y trouvaient déjà ont été récupérés à la main.



2.4 A l'extérieur de la baie, le littoral a été légèrement souillé. La plupart des hydrocarbures se sont désintégrés, évaporés et dispersés naturellement dans la mer Egée sur une période d'environ dix jours. Les plages de sable au nord de l'entrée de la baie de Pylos sur la côte donnant sur le large ont été souillées et ont été nettoyées à la main. Quelques nappes d'hydrocarbures ont dérivé à quelque dix kilomètres au sud de Pylos, mais elles n'ont provoqué qu'une très légère pollution du littoral.

2.5 Le 22 octobre, il ne subsistait que de légères irisations et traces de résidus d'hydrocarbures sur la surface de l'eau et les opérations de récupération en mer étaient achevées. Le nettoyage des plages de sable était aussi terminé. Un mois plus tard les digues et certaines parties du littoral rocheux de la baie de Pylos avaient été nettoyées.

2.6 Bien que les hydrocarbures flottants aient interrompu les activités de pêche dans la baie de Pylos et le long du littoral pendant environ deux semaines, il est peu probable qu'ils aient des effets à long terme sur les stocks de poisson sauvage. L'élevage piscicole de Pylos a perdu une petite partie de ses stocks et il semble que le rythme normal des ventes ait été interrompu. Des essais sont actuellement effectués pour déterminer la présence d'une contamination résiduelle.

### 3 Demandes d'indemnisation

3.1 Un certain nombre d'avocats ont soumis des pièces à l'appui des demandes d'indemnisation présentées par des particuliers et plusieurs petits commerces, tels qu'hôteliers, restaurateurs, pêcheurs, chauffeurs de taxi, commerçants, agences immobilières et coiffeurs. La valeur totale des demandes représentait un montant d'environ Dr3 690 millions (£10 millions).

3.2 Les avocats et les experts techniques nommés par le propriétaire du navire, l'assureur P & I (le Newcastle Protection & Indemnity Association, dit "Newcastle Club") et le FIPOL sont en train d'examiner les pièces justificatives.

3.3 Certaines demandes comprennent un élément de manque à gagner. L'article 298 du Code civil grec stipule que l'indemnisation comprend les "pertes de bénéfices qui devraient vraisemblablement être réalisés, selon le cours normal des événements ou selon les circonstances particulières et les dispositions préalables prises". Certains demandeurs ont indiqué qu'ils pensaient que la pollution aurait des effets défavorables sur leur commerce pendant les trois prochaines années.

3.4 Le propriétaire du navire a soumis une demande s'élevant à Dr710 millions (£1,9 million) au titre des frais encourus lors des opérations de nettoyage.

### 4 Procédure en limitation

4.1 Le propriétaire du navire n'a pas encore entamé la procédure de limitation.

4.2 Le Newcastle Club a fourni une garantie à un certain nombre de demandeurs sous forme d'une lettre d'engagement du Club d'un montant de US\$5,8 millions (£3,9 millions). Aux termes de cette garantie, le Club s'engage à établir le

fonds de limitation dans un délai de 60 jours à compter de la date du sinistre. Ce délai a été prolongé après accord entre les parties et le fonds de limitation n'a pas encore été établi.

4.3 Le montant de limitation est évalué à US\$5,8 millions (£3,9 millions).

5 Enquête sur la cause du sinistre

L'Administrateur s'est mis en rapport avec la Division de la protection du milieu marin du Ministère grec de la marine marchande qui, apparemment, procède à l'enquête sur la cause du sinistre.

6 Mesures que le Comité exécutif est invité à prendre

Le Comité exécutif est invité à :

- a) prendre note des renseignements donnés dans le présent document; et
  - b) donner à l'Administrateur les instructions appropriées en ce qui concerne la suite à donner aux demandes nées de ce sinistre.
-